

camp retranché de Paris. La Patrie exigea de lui davantage : son fils unique, engagé volontaire dans l'infanterie, devait tomber glorieusement au champ d'honneur. Ce fut pour ce père une douleur immense.

Malgré ce coup terrible, BRACHOTTE, avec une volonté ardente et soutenue par ses convictions religieuses, se remit énergiquement au travail, refusant de s'arrêter une seconde pour soigner les premières atteintes du mal qui devait l'emporter.

Il est ainsi mort à la tâche, emportant l'estime et l'affection de tous ceux qui l'ont connu.

Puisse le témoignage de la part bien grande que nous prenons au deuil de ses proches être un adoucissement à la peine douloureuse de sa femme éplorée et aux regrets sincères de sa famille, de ses camarades et collègues et c'est du fond du cœur que le signataire, son ami de longue date et de tous les jours lui dit non pas adieu, mais au revoir.

Communication adressée par notre camarade D. COMBEROUSSE (Aix 1881).

BIQUEZ (Henri)

Châlons 1892.

Le 19 mars, ont eu lieu à Chaumont les obsèques de notre camarade BIQUEZ (Henri), Châl. 1892, sociétaire depuis 1897, tué à Colombey-les-Belles, le 15 mars 1922, dans un accident d'automobile.

Entrepreneur de charpentes métalliques et de serrurerie, Henri BIQUEZ avait su faire de l'entreprise créée par son père une affaire de premier ordre. Très connu et très estimé à Chaumont et dans la région, sa mort déplorable laisse de vifs regrets et a provoqué un témoignage de sympathie unanime et impressionnant. Une foule énorme accompagnait le convoi; on remarquait toutes les notabilités de la ville et de nombreux Camarades.

M. POPIN (Châl. 1893), président du Groupe des Anciens Élèves de la Haute-Marne et de la Meuse, et M. DESCHARMES, président de la Chambre syndicale des entrepreneurs de la Haute-Marne, ont pris la parole auprès de la tombe.

Henri BIQUEZ laisse une veuve et trois jeunes enfants. Nous leur présentons ainsi qu'à sa mère, M^{me} Marcellin BIQUEZ, l'hommage de nos sympathies et nos sincères regrets.

(Analyse de la communication adressée par la Commission régionale de Saint-Dizier.)